

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs, BOUCHER Dany, CHARLET Bruno, DESHAYES Nicolas, DEWILDE André, GUEDON Sonia, Corinne HUE, POUBELLE Franck, ROEHM Sébastien, SCIPION Anita, Maria SERGENT, Marilyne TRANQUART formant la majorité des membres en exercice; le Conseil Municipal étant composé de 14 membres.

Absents : BERNARD Nicolas a donné pouvoir à CHARLET Bruno, PARIS Vincent a donné pouvoir à DESHAYES Nicolas, MILON David.

Secrétaire : Marilyne TRANQUART

Ouverture de séance

1. P.L.U. GOUPIL-OTHON

Vu l'article L.123-6 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.300-2 du code de l'urbanisme

Vu l'article L.123-19 du code de l'urbanisme

Vu les articles R123-15 à R123-25 du code de l'urbanisme

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant que la commune souhaite continuer à maîtriser son urbanisme et son développement se dotant d'un outil en mesure de lui permettre de mettre en œuvre un projet communal.

Après s'être vu exposé par M. le Maire les objectifs poursuivis par l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme qui sont notamment

- La réflexion sur le développement à venir de la commune de GOUPIL-OTHON, du fait de sa situation particulière à la charnière de deux espaces qui expliquent son fort développement actuel : située sur le Plateau du Neubourg et donc à proximité des villes du Neubourg et d'Evreux, mais également à proximité des villes de Nassandres sur Risle et Beaumont-le-Roger dans la vallée de la Risle avec lesquelles elle entretient des relations particulières et complémentaires notamment en terme des La réflexion sur les formes urbaines du Centre-Bourg de la commune déléguée de Goupillières qui présente une urbanisation le long de la RD24 et un développement étoilé autour d'une parcelle agricole non-bâtie qui aboutit à une constitution de nombreuses voies en impasse ; et d'autre part sur concentration des habitations la commune de Tilleul Othon traversée par la RD25.
- La réflexion sur la création de liaisons entre les équipements de la commune déléguée de Goupillières, notamment en entrée de Bourg et un parc public comprenant des jeux destinés aux enfants et des zones d'habitats existant ou à venir.

- La réflexion sur le fonctionnement global de la commune dont le territoire est vaste et l'urbanisation éparpillée au sein des deux communes déléguées.
- La Réflexion sur l'opportunité de continuer la densification des hameaux de Fréville, notamment et sur le développement linéaire de certains d'entre eux, notamment du hameau de Bigards. La volonté de conserver le patrimoine bâti du centre bourg de la commune déléguée de Tilleul Othon, notamment autour de l'église ainsi que la préservation du caractère rural et son cadre paysager
- La réservation de la Vallée de la Risle et ses coteaux boisés et ses accès.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

12 POUR

0 CONTRE

1 ABSTENTION

1 - de prescrire l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L 153-8 et suivants et R 153-1 et suivants du code de l'urbanisme et ce en vue :

2 - de charger la commission municipale d'urbanisme, composée comme suit

Président : M. Sébastien ROEHM Maire,

Membres : Mme GUEDON Sonia, MM DESHAYES Nicolas, BOUCHER Dany, Bernard Nicolas, POUBELLE Franck

du suivi de l'étude du plan local d'urbanisme ;

3 - de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L 153-11 et suivants et R 153-2 et suivants du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques ;

4 - de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme de la façon suivante :

5 - de donner autorisation au maire pour signer toute convention qui serait nécessaire à la mise à disposition des services de l'Etat ;

6 - de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

7 - que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme seront inscrits au budget de l'exercice 2019

Conformément à l'article L 153-11 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux organes publics concernés.

Conformément aux articles R 153 -20 et R 153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans le journal suivant diffusé dans le département.

2. AVENANTS MARCHÉ PUBLIC RENOVATION SALLE DES FÊTES COMMUNE DELEGUEE DE TILLEUL OTHON

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de signer des avenants au marché public de rénovation de la salle des fêtes de la commune déléguée de Tilleul Othon suite à des modifications des travaux en cours de chantier :

	Montant H.T. Marché	PLUS VALUE	Montant H.T. Marché
Lot 2 Ent. HUBY	19 550.02 €		19 550.02 €
Lot 3 Ets HUBY	38 436.68 €	8 344.64 €	46 781.32 €
Lot 4 Ent.STPC	6 875.00 €	1 781.00 €	8 656.00 €
Lot 5 Ent. NG Services	18 482.00 €	890.00 €	19 372.00 €
Lot 6 Ent. DOLPIERRE	9 191.40 €	2 076.00 €	11 267.40 €
	92535.1 €	13 091.64 €	105 626.74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

D'accepter l'ensemble des avenants présentés dans le tableau ci-dessus

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants présentés entraînant une plus-value d'un montant total de 13 091.64€ HT, de prévoir les crédits budgétaires suffisant à l'article 21318 du BP 2019.

- Monsieur la Maire informe le Conseil que le budget des travaux actualisé entraine de ce fait une revalorisation des 3 dernières phases de mission de l'Atelier d'architecture Pascal Séjourné, pour la rénovation de la salle des fêtes :
 - Direction de l'exécution des contrats de travaux
 - Visa de conformité des études d'exécution
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux

Montant total 952€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant présenté par l'Atelier d'architecture Pascal Séjourné

D'accepter l'avenant pour un montant de 952€ HT, les crédits seront imputés à l'article 21318 du BP2019.

- Monsieur le Maire propose l'achat d'un four et d'un frigo en remplacement du matériel de cuisine de la salle des fêtes vétuste devis demandé auprès de la société Henri Julien:

Fourneau gaz 4 feux + four : 1220€ HT

Armoire réfrigérée positive 2 portes 1 410 L + 6 grilles : 1 790€ HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

D'effectuer l'achat auprès de la société Henri Julien d'un Fourneau gaz 4 feux + four : 1220€ HT ; et d'une armoire réfrigérée positive 2 portes 1 410 L + 6 grilles : 1 790€ HT. Les crédits seront imputés à l'article 2188 du BP 2019

3. CHOIX DU BUREAU DE CONTRÔLE DU PROJET ECOLE

MS Architecture, bureau d'étude du projet d'agrandissement de l'école de la commune déléguée de Goupillières a informé Monsieur le Maire qu'il était nécessaire de choisir un bureau de contrôle dès à présent.

Par conséquent Monsieur le Maire demande l'autorisation de rechercher et de choisir un bureau de contrôle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec

13 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

D'autoriser Monsieur le Maire à rechercher un bureau de contrôle.

De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour choisir ce bureau de contrôle

4. PLATEFORME VERGER CONSERVATOIRE

Monsieur le Maire présente au conseil un courrier de la Préfecture demandant de reprendre la délibération 20190022, dû à un défaut de quorum suite au départ de M. BOUCHER.

Par conséquent Monsieur le Maire propose au Conseil de reprocéder au vote concernant le choix de la plateforme du verger conservatoire.

Un point est fait sur les dépenses réalisées par la commune de TILLEUL OTHON puis la commune de GOUPIL-OTHON pour la réalisation du verger conservatoire, commune déléguée de TILLEUL OTHON.

Phase	étape	entreprises retenues	prix HT	Prix TTC	TTC cumulé
1	terrassement	Drouet	6 130.00 €	7 356.00 €	7 356.00 €
2	talonnage	Maisons Paysannes 27 et Mairie		31.00 €	31.00 €
3	plantation	EURL Plants et Arbustes	409.09 €	450.00 €	4 334.49 €
		Loïc Lechevalier	1 096.90 €	1 244.49 €	
		Bâti-Denis	2 200.00 €	2 640.00 €	
4	choix variétés	Association Pomologique Normande	0 €	15.00 €	15.00 €
5	clôtures	Bati-denis	7 208 €	8 649.60 €	8 649.60 €
6	aire terrassée	terrassement : Drouet	2 980.00 €	3 576.00 €	3 696.00 €
		concassé : Intercom Bernay	0 €	0 €	
		Terres de Normandie semence: Earl Almin	109.09 €	120.00 €	
7	végétalisation	préparation, roulage : Bâti-Denis	600.00 €	720.00 €	780.39 €
		semences : Chlorodis	54.90 €	60.39 €	
8	abri	Sarl Halbout	1 180.00 €	1 416.00 €	12 859.06 €
		Tout Faire Bois	4 935.28 €	5 922.34 €	
		Jonathan Juin	4 600.60 €	5 520.72 €	
			31 503.86 €		37 721.54 €

Total dépenses réalisées au 27.09.2019

37 721.54 €

Monsieur le Maire présente ensuite au Conseil 3 devis pour la construction d'une plateforme et d'un escalier sur le tumulus du verger conservatoire de la commune déléguée de Tilleul Othon :

- SARL G.D.2C. pour un montant de 7 412 € HT
- ATELIER DES BOIS DEBOUT pour un montant de 7 457.10 € HT
- MAUGY pour un montant de 25 374.49 € HT

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

9 POUR

1 CONTRE

3 ABSTENTION

- **De valider** le devis de la société G.D.2.C. pour un montant de 7 412€ HT
- **D'inscrire** les crédits nécessaires à l'article 21318 du BP 2019.

5. TRAVAUX SIEGE RUE DES OISEAUX COMMUNE DELEGUEE DE GOUPILLIERES

Monsieur le Maire expose au conseil que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de d'éclairage public.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière, cette participation s'élève à 1466.67€

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- **D'autoriser** M. le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- **D'inscrire** les sommes au Budget de l'exercice à l'article 20415

6. NOËL 2019

Monsieur le Maire informe les conseillers que 177 enfants de moins de 10 ans et peuvent bénéficier du Noël Communal : chocolats et place de cinéma au Neubourg ; 35 enfants ont moins de 3 ans il est donc proposé de modifier le cadeau peu adapté à cet âge.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide avec,

13 VOIX POUR

0 VOIX CONTRE

0 ABSTENTION

- **De faire bénéficier** les enfants nés de 2009 à 2015 d'une place de cinéma et de chocolats
- **De faire bénéficier** les enfants nés entre 2016 et 2019 d'un puzzle à empiler pour un montant de 10.90€ HT
- les crédits seront imputés à l'article 6232 du BP 2019

Monsieur le Maire averti le Conseil qu'un nouveau costume de Père Noël est nécessaire à l'animation de fin d'année.

De plus plusieurs prises seront prochainement installées sur Tilleul Othon, permettant ainsi la pose d'illumination de Noël par la société Team Réseaux

7. FRELONS ASIATIQUES :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il doit procéder à une modification de la décision prise au sujet de l'éradication des frelons asiatiques lors du conseil municipal du 22 février 2019, à l'époque l'Intercom Bernay Terres de Normandie n'avait pas délibéré à ce sujet (prise en charge aujourd'hui à hauteur de 30% dans la limite de 100€) Seul le Conseil Départementale de l'EURE participait à hauteur de 30€ dans la limite de 100€; par conséquent la commune de Goupil-Othon doit modifier sa prise en charge afin de ne pas rembourser plus que n'est facturé au propriétaire.

Monsieur le Maire propose la modification telle que suit :

Participation communale à hauteur de 30 % jusqu'à 100€ facturé au propriétaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide avec :

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

- D'attribuer** une participation à hauteur de 30% dans la limite de 100€ en faveur de la destruction des nids de

frelons asiatiques.

-Cette participation sera faite sur présentation d'une facture acquittée par le propriétaire, par une entreprise agréée.

-Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif article 658822 du BP 2019 et suivants.

8. CHASSE SUR LES TERRES COMMUNALES

Monsieur le Maire présente au Conseil le résultat de la consultation des chasseurs ayant été inscrits en 2018 au tirage au sort des bagues aux lièvres. Le questionnement se portait sur la chasse en semaine sur les terres communales à savoir : favorable à chasser tous les jours de la semaine ou favorable à chasser uniquement le samedi et le dimanche ainsi que le lundi de l'ouverture de la chasse.

Sur les 11 retours 4 sont favorables à ne chasser que le week-end et le lundi de l'ouverture.

6 sont favorables à chasser le week-end, le lundi de l'ouverture ainsi que les jours fériés.

1 est favorable à chasser tous les jours.

Monsieur le maire propose par conséquent de modifier les accords de chasse sur le domaine privé communal et d'interdire la chasse en semaine sauf lundi suivant l'ouverture de la chasse et jours fériés

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

10 POUR

2 CONTRE

1 ABSTENTION

Autorise la chasse sur les terres communales le dimanche, lundi suivant l'ouverture de la chasse et les jours fériés

9. DEPART RETRAITE AGENT ODILE POTIN

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal le départ en retraite de Madame POTIN, agent technique de la commune au 01^{er} janvier 2020.

Plusieurs personnes ont déjà fait parvenir à Monsieur le Maire une lettre de candidature pour son remplacement.

Le choix proposé par Monsieur le Maire est soit d'embaucher un nouvel agent en remplacement de Madame POTIN soit de choisir une société de ménage permettant ainsi la continuité du service en cas de vacances et maladie.

Monsieur le Maire propose de créer une commission afin de choisir la société ou l'agent chargé de l'entretien des locaux communaux.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

De créer la commission composée de Madame Anita SCIPION -Messieurs Dany BOUCHER - Nicolas DEHAYES – André DE WILDE

10. ACHAT D'UNE BALAYEUSE D'OCCASION

Monsieur le Maire informe le Conseil l'opportunité de pouvoir acheter une balayeuse d'occasion à la mairie de SAINT PIERRE DE BAILLEUL. 1500€ négociable.

Cet achat permettrait d'économiser du temps de travail pour les 2 employés communaux (2 semaines pour l'entretien de l'ensemble des caniveaux de la commune.)

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'achat de la balayeuse d'occasion.

D'inscrire les crédits nécessaires à l'article 2188 du BP 2019.

QUESTIONS DIVERSES

- Règlement et tarifs salle des fêtes commune déléguée de Tilleul Othon

Monsieur le Maire averti le conseil de la réouverture à la location de la salle communale « Maurice LENFANT » déléguée de Tilleul Othon au 1^{er} janvier 2020

M. le Maire propose au conseil de confier à la commission salle des fêtes, la préparation du règlement de la salle, l'établissement des tarifs ainsi que la liste d'achat de petits matériels.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

13 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Charge la commission de réaliser ces tâches.

- Recensement des mares

Monsieur la Maire informe qu'un recensement participatif des mares est organisé par le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Seine.

Monsieur Franck POUBELLE, se propose comme référent de ce projet.

- Campagne de betteraves 2019

La prochaine campagne de betteraves débutera sur la commune début octobre et jusqu'à début janvier 2020. Dans le but d'éviter les dégradations en bordure de chaussée il est proposé à M. le Maire de prendre un arrêté interdisant la circulation aux endroits des enlèvements permettant ainsi aux tracteurs de rester sur la chaussée durant les chargements et évitant ainsi la co-activité avec les autres usagers.

- Banquet des anciens 2019

Le prochain banquet des anciens aura lieu le dimanche 06 octobre 2019 dans le restaurant scolaire de l'école commune déléguée de Goupillières. M. Fontaine traiteur du dernier repas est repris aux mêmes conditions que l'année précédente.

- Schéma Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie

Monsieur le Maire informe le Conseil de la réalisation d'un schéma Départemental de Défense Extérieure contre l'incendie par le Conseil Départemental de l'EURE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 00

Goupil-Othon 27 Septembre 2019

Le Maire Sébastien ROEHM